



CTENOPHARYNGODON IDELLA

Noms communs : Carpe herbivore, Carpe amour

Catégorie : FAUNE

Famille : Cyprinidae

Milieu : Eau douce

Origine géographique : Asie orientale

Nom Anglais : Grass carp

Auteur : Valenciennes, 1844

Introduction en France : métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières en France.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

La Carpe amour a été introduite à de multiples reprises dans le monde, pour le contrôle de la végétation aquatique et l'aquaculture. Elle a été introduite en France en 1957, puis en 1964 dans les canaux du Languedoc. Elle est commercialisée pour lutter contre la prolifération de la végétation aquatique, notamment dans les eaux closes, malgré son peu d'intérêt dans la limitation des algues filamenteuses de grande taille et son rôle important dans la destruction des frayères d'autres espèces (Keith *et al.*, 2011) (voir la [lettre d'information du GT IBMA numéro 2](#)) (Keith *et al.*, 2011).

L'établissement de *Ctenopharyngodon idella* est très peu probable en France métropolitaine. Les zones les plus sensibles seraient le bassin de l'Adour et la Garonne aval et dans une certaine mesure, certains fleuves côtiers de la façade atlantique (Leprieur et Rubin, 2011). Elle se reproduit préférentiellement dans des rivières présentant de forts courants (env. 1 m/s), des variations importantes et rapides du niveau de l'eau (1 à 2 m) et des températures optimales comprises entre 20 et 25°C en été. La combinaison de ces conditions semble rare en France métropolitaine. *Ctenopharyngodon idella* est une espèce pélagophile, c'est-à-dire que les œufs sont pondus et se développent dans la colonne d'eau ; le courant doit donc être suffisamment puissant pour porter les œufs et les larves jusqu'à ce que celles-ci soient autonomes. Néanmoins, le développement des œufs pourrait se faire à de plus faibles vitesses de courant (Leslie *et al.*, 1983). Toujours est-il que les cas avérés de reproductions en Europe semblent assez rares et inexistant en France. En effet, selon l'enquête menée par l'Université de Nancy, seuls des individus adultes sont observés ou capturés de façon ponctuelle (env. une vingtaine par an) dans les cours d'eau de métropole (Teletchea & Le Doré, 2011).

Dans leur revue sur les impacts écologique de la carpe herbivore, Dibble et Kovalenko (2009), relèvent qu'en plan d'eau (donc même en l'absence de reproduction), la carpe herbivore peut dégrader la qualité de l'eau : la remise en suspension des sédiments lors de son alimentation et la décomposition des fèces induisant une augmentation des concentrations en nitrite, nitrate et phosphate puis une diminution de l'oxygène dissous, souvent suivis de blooms algaux. Ces changements peuvent s'avérer persistants sur le long terme, voire irréversibles. Il a aussi été noté des impacts négatifs sur les communautés de plantes aquatiques et sur les macroinvertébrés, les poissons, et indirectement sur les oiseaux d'eau. L'introduction excessive de cette espèce entraîne une perte des habitats refuges, des zones d'alimentation et des aires de reproduction des espèces phytophiles, engendrant des effets négatifs vis-à-vis des poissons et des oiseaux aquatiques (Quesada, 2004). Du fait de la complexité des interactions et du manque d'étude sur les mécanismes écologiques mises en œuvre suite à l'introduction de la carpe herbivore dans un écosystème, les conséquences s'avèrent difficile à prévoir (Dibble & Kovalenko, 2009).

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions : Nicolas Poulet, Onema

Date de rédaction : 22/09/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [FISHBASE](#)

[FAO](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[Dibble, E. D. & Kovalenko, K. 2009. Ecological impact of grass carp: a review of the available data. *Journal of Aquatic Plant Management* **47**, 1-15.](#)

[Keith P., Persat H., Feunteun E. & Allardi J. \(coords\). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris \(collection Inventaires et biodiversité\), 552 pp.](#)

[Leprieur, F. & Rubin, A. 2011. INVAQUA : Prédiction de l'établissement des espèces exotiques dans les milieux aquatiques : vers une anticipation des invasions biologiques. \(MNHN & Onema, eds\), p. 93. Paris.](#)

[Teletchea F. et Le Doré Y. 2011. Etude sur l'élevage des carpes dites chinoises en France et évaluation de leur possible reproduction naturelle dans les cours d'eau français. Université de Nancy. 92 pp.](#)

Espèce interdite d'introduction dans les eaux libres (espèce non représentée) : [arrêté ministériel du 17 décembre 1985](#) et article [article R. 432-6 du code de l'environnement](#)

[Introduction soumise à autorisation](#) dans les plans d'eau équipés de dispositifs permanents empêchant la libre circulation du poisson entre ces plans d'eau et les eaux avec lesquelles ils communiquent ([Arrêté du 20/03/13 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la liste des espèces de poissons non représentées dont l'introduction à d'autres fins que scientifiques peut être autorisée par le préfet](#))

CITATION

GT IBMA. 2016. *Ctenopharyngodon idella*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

